



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1676 ET 1677

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 1^{er} août 2022, les règlements suivants :

- Règlement numéro 1676 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1451 établissant un programme non résidentiel de crédits de taxes afin de modifier les délais et les catégories de bâtiments admissibles** ».
- Règlement numéro 1677 intitulé : « **Règlement modifiant les règlements numéros 1474 établissant un programme d'aide pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées et 1571 établissant un nouveau programme résidentiel de revitalisation et de crédit de taxes dans certains secteurs de la Ville pour les permis de construction émis à compter du 1^{er} janvier 2019** ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 10 août 2022.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville